

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, **Monsieur Thierry MOSIMANN**
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES**
représentée par son président, **Monsieur Francis DIDIER**
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 304 951 858 00048

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 719 221 €. La subvention est versée en deux fois : le premier versement est de 50 % après signature de l'avenant 2015 par toutes les parties. Le solde après production des pièces prévues dans la convention.

.../...

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **37 286 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

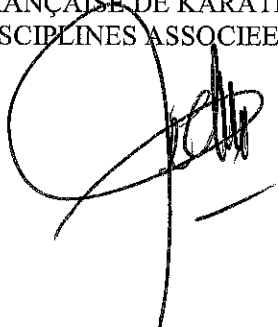
Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **135 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **854 221 €**.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE KARATE ET
DISCIPLINES ASSOCIEES



Fait à Paris le 13/03/15.
Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

p/

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Claudia SAGNAC



WISE LE 04/08/2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101288515

~~LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL~~

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux révisés par le ministère	2013		2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	230299	235091	232500	240000	245000	245000	250000	250000	250000	250000
Nombre de licences										
Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de licences et d'ATP	230299	235091	232500	240000	245000	245000	250000	250000	250000	250000
Nombre et taux de licences féminines	70329 (30,54%)	73129 (31,11%)	70500 (30,32%)	78000 (32,5%)	80850 (33%)	82500 (33%)	82500 (33%)	82500 (33%)	82500 (33%)	82500 (33%)
Nombre et taux de licences en ZUS	20666 (8,97%)	21186 (9,01%)	9000 (3,87%)	24000 (10%)	28170 (11,5%)	30000 (12%)	30000 (12%)	30000 (12%)	30000 (12%)	30000 (12%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans										
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives										
Solidité financière	38,74	0	47,0%	50,0%	52,0%	55,0%	55,0%	55,0%	55,0%	55,0%
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives										
Rang sportif de la France	2	3	2	1	1	1	1	1	1	1
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver le santé des sportifs										
Taux de suivi médical complet - SHN	%	%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	%	%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir										
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lettres de missions signées dans CTS-Web										
Nombre et taux de lettres de missions signées	13 (92,86%)	15 (88,24%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Management opérationnel de la DTN	100%	100%	88%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Lutter contre l'abandon de la pratique chez les jeunes et en particulier le public des 5-18 ans en général			42%	50%	50%	40%	40%	30%	30%	30%
Poursuivre l'intégration et la structuration des disciplines associées (AMV, AMSE, Krav Maga) au sein de la fédération			73129	70500	78000	80850	80850	82500	82500	82500
Accroître la pratique sportive notamment au sein des clubs en apportant une attention particulière aux publics prioritaires			NC	NC	+10%	+15%	+15%	+20%	+20%	+20%
Formation des professeurs			4	1	3	6	6	8	8	8

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engagements fédéraux
	Budget	Demandé	Accordé	
Poursuivre l'intégration et la structuration des disciplines associées (AMV, AIMSE, Kraw Maga) au sein de la fédération	120 000 €	60 000 €	26 610 €	93 390 €
Action 1	120 000 €	60 000 €	26 610 €	93 390 €
Structuration fédérale	120 000 €	60 000 €	26 610 €	93 390 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	114 100 €	78 225 €	73 725 €	40 375 €
Action 3	114 100 €	78 225 €	73 725 €	40 375 €
Accompagnement sanitaire préventif	37 000 €	22 000 €	22 000 €	15 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	67 500 €	52 225 €	51 725 €	15 775 €
Promotion des APS comme facteur de santé	9 600 €	4 000 €	0 €	9 600 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	1 975 286 €	885 286 €	657 286 €	1 318 000 €
Action 1	70 000 €	30 000 €	0 €	70 000 €
Programmes d'échanges internationaux	70 000 €	30 000 €	0 €	70 000 €
Action 2	1 889 286 €	845 286 €	647 286 €	1 242 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	37 286 €	37 286 €	37 286 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	320 000 €	150 000 €	135 000 €	185 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	14 000 €	8 000 €	8 000 €	6 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	530 000 €	240 000 €	160 000 €	370 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	313 000 €	130 000 €	117 000 €	196 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	675 000 €	280 000 €	190 000 €	485 000 €
Action 3	16 000 €	10 000 €	10 000 €	6 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	16 000 €	10 000 €	10 000 €	6 000 €
Management opérationnel de la DTN	91 000 €	43 000 €	13 000 €	78 000 €
Action 1	36 000 €	18 000 €	9 000 €	27 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	36 000 €	18 000 €	9 000 €	27 000 €
Action 4	55 000 €	25 000 €	4 000 €	51 000 €
Professionnalisation de l'activité	55 000 €	25 000 €	4 000 €	51 000 €
Lutter contre l'abandon de la pratique chez les jeunes et en particulier le public des 5-18 ans en général	338 000 €	100 000 €	50 000 €	288 000 €
Action 1	338 000 €	100 000 €	50 000 €	288 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	338 000 €	100 000 €	50 000 €	288 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	26 000 €	10 000 €	10 000 €	16 000 €
Action 1	26 000 €	10 000 €	10 000 €	16 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	26 000 €	10 000 €	10 000 €	16 000 €
Accroître la pratique sportive notamment au sein des clubs en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	31 800 €	15 000 €	15 000 €	16 800 €
Action 1	31 800 €	15 000 €	15 000 €	16 800 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	31 800 €	15 000 €	15 000 €	16 800 €
Formation des professeurs	180 000 €	30 000 €	8 600 €	171 400 €
Action 4	180 000 €	30 000 €	8 600 €	171 400 €
Formations fédérales	180 000 €	30 000 €	8 600 €	171 400 €
TOTAL	2 876 186 €	1 221 511 €	854 221 €	2 021 965 €

125 000 €

719 221 €

37 286 €
681 935 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :
- cat 61 (indemnité des CTS)
- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

MINISTÈRE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FFKDA

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 37 286 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
ROSSO Patrick	DTN	X		7 729 €	
BAILLON Yann	EN	X		4 726 €	
BEAUDRY Olivier	EN	X		4 726 €	
BOULASSY Nicolas	EN	X		4 726 €	
LACOSTE Louis	EN	X		4 726 €	

TOTAL 26 633 €

+ charges correspondantes 10 653 €

Total de la subvention 37 286 €

ANNEXE 4

SOCIETE GENERALE **RELEVÉ D'IDENTIFICATION BANCAIRE**

Titulaire du Compte : FFKDA
PORTE D'ORLEANS
39 RUE BARBES
92120 MONTROUGE
Domiciliation : PARIS SAINT MICHEL (03085)

30003	03850	00037263221	35
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

Identification nationale (RIB)

Identification Internationale (IBAN)
FR76 30003 03850 00037263221 35

Identifiant International de la Banque (BIC)
SOGEFRPP

*Pour faciliter les règlements p
utilisez les Relevés d'Id*